

DÉPARTEMENT
LOIRE-ATLANTIQUE

EPCI :

EPCI à fiscalité propre

ARRONDISSEMENT
CHATEAUBRIANT-ANCENIS

Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Élection d'un Vice-président

Effectif légal
du conseil communautaire
54

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Nombre de conseillers en exercice
54

L'an deux mille vingt trois, le quatorze du mois de décembre à 17 heures 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

HAMARD Matthieu	HUNAUT Alain	CIRON Catherine
NOMARI Georges-Henri	BOMBRAY Jacqueline	BOISSEAU Rudy
SONNET Claudie	AMIOUNI Élias	BOURDEL Christine
MARSOLLIER Jean-Luc	GITEAU Simone	GAUDIN Bernard
DAVID Dominique	LEBLAY Jacqueline	DUFOURD-BOUCHET Isabelle
BEAUDOIN Jean-Noël	PAUL Lucie	LE TOLGUENEC Alain
CROSSOUARD Sébastien	PIERRISNARD Béatrice	HAMON Sylvain
BOUIN Marie-Irène	MAISON Brigitte	GUILLOIS Alain
FROMENTIN Yves	BELLON-CHAMOT Mireille	DE TROGOFF Hervé
PINSON-LERAY Géraldine	GUERIN Marie-Pierre	GALIVEL Patrick
MENAGER Yvan	POIRIER Olivier	DUCLOS Jean-Michel
LE HECHO Catherine	BONNIER Anita	RABU Daniel
SECHET Marie-Paule	CHEVALIER Jean-Michel	RABU Alain
LAILLET Marie-Anne	DEBRAY Bruno	CHEVALIER Martine
DESGUÉS Jean-Claude	PIGRÉE Nathalie	DUGRAVOT Philippe

Absents : ¹ : M. DESCARPENTRIES Sylvain – Excusé, a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BOUIN ; Mme MARGUIN Edith – Excusée, a donné pouvoir à Mme GUERIN Marie-Pierre ; M. François-Xavier LE HECHO – Excusé, a donné pouvoir à Mme Catherine LE HECHO ; Mme Isabelle MICHAUX – Excusée, a donné pouvoir à M. Jean-Michel DUCLOS ; Mme Laurence LE BIHAN – Excusée, a donné pouvoir à M. Dominique DAVID ; Mme Annette PIETIN – Excusée, a donné pouvoir à M. Patrick GALIVEL ; M. Michel HORHANT – Excusé, a donné pouvoir à Mme Jacqueline LEBLAY ; M. Didier PAITIER – Excusé ; M. Jean-Yves GICQUEL – Excusé.....

Sous la présidence de M. Alain HUNAUT, Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection d'un vice-président. Le Président a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 45 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie².

Mme Lucie PAUL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Tiers des membres en exercice de l'organe délibérant, présent ou représenté ; ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Le Président a rappelé qu'un vice-président est élu selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT), à savoir élection au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : M. Matthieu HAMARD et M. Hervé de TROGOFF

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins; le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Élection d'un Vice-président

Le président a rappelé qu'en application de la délibération du 4 juin 2020, la communauté disposait, à ce jour, de 14 vice-présidents.

1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 51
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 42
- f. Majorité absolue 22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Michel CHEVALIER.....	35	Trente cinq
M. Alain RABU.....	5	Cinq
M. Yvan MENAGER.....	1	Un
Mme Marie-Irène BOUIN	1	Un

1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

1.4. Proclamation de l'élection d'un Vice-président

M. Jean-Michel CHEVALIER a été proclamé(e) quatorzième vice-président et immédiatement installé.

Observations et réclamations ⁵

.....

.....

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 14 décembre 2023, à 19 heures 44 minutes, en double exemplaire ⁶ a été, après lecture, signé par le président, le secrétaire et l'assesseur

Le président,

[Signature]

Le secrétaire,

[Signature]

Les assesseurs

[Signature]

AR-Préfecture

044-200072726-20231215-13-DE



Le Président,

[Signature]
Alain HUNAUULT

³ No pas remplir les 1.2 et 1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁴ Ne pas remplir le 1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
⁵ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur feuille séparée et jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».
⁶ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.

bureau, qui est transmis, avec

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HÉCHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
	Mme Laurence LE BIHAN			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	Mme Marie-Pierre GUERIN
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
		X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20231215-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-12-2023

Publication le : 15-12-2023



Le Président,

Alain HUNAUT